Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

CERTIFICAT DE CONFORMITE
de matériel de balisage aéronautique
N° 2016 – 008 / AER

Le présent certificat est délivré à : ADB Airfield Solutions

Il atteste de la conformité du matériel de balisage aéronautique aux standards réglementaires rappelés dans le tableau ci-après, dans les conditions d'alimentation électrique précisées.

Fonction de balisage	Feu d'axe de voie de circulation, à faisceau large, dans les sections rectilignes, valant pour des conditions donnant lieu à une portée visuelle de piste inférieure à 350 m, sans système perfectionné de contrôle et de guidage des mouvements à la surface
Référentiels réglementaires	OACI : Annexe 14, volume 1, figure A2-12 EASA : CS-ADR-DSN, livre 1, figure U-16
Marque	ADB
Type	DTS-LP
Source(s) lumineuse(s)	LED
Alimentation électrique	6,6 A AC
Couleur	Vert
Plage de fonctionnement de température	[-40°C ; +55°C]

Par le **Service Technique de l'Aviation Civile**, le 22/03/2016

Pour le Directeur du service technique
de l'Aviation civile et par délégation

Myriam CHEZE

Le présent certificat de conformité est délivré uniquement et strictement pour le matériel désigné ci-dessus.
Tout matériel modifié, quelle que soit la nature de la modification apportée (optique, électrique ou mécanique), doit faire l'objet d'une nouvelle demande de certification.

www.developpement-durable.gouv.fr

31 avenue du Maréchal Leclerc
CS30012
94385 Bonneuil-sur-Marne CEDEX
www.stac.aviation-civile.gouv.fr

dgac STAC